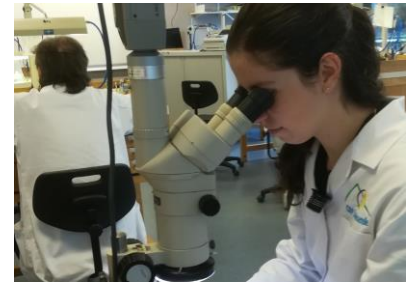


# POURQUOI VERSER VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE AUX ÉTABLISSEMENTS DE L'AISP ?

Afin de favoriser la formation de personnes reconnues travailleurs handicapés et contribuer ainsi à leur insertion dans la société.

Afin d'engager votre responsabilité sociale et environnementale au sein de votre bassin de vie et d'emploi, auprès d'une association historique et reconnue.

Afin d'œuvrer à nos côtés pour l'égalité d'accès à l'emploi et à la citoyenneté.



Les personnes en formation dans nos établissements acquièrent les compétences socioprofessionnelles dont vous avez besoin dans vos entreprises.

## VOTRE TAXE, VOTRE SOUTIEN À NOS INVESTISSEMENTS PÉDAGOGIQUES

- 1 Outillage 2.0 de nos plateaux de formation
- 2 Équipement en vélos électriques et vélos pour favoriser la mobilité à l'emploi de nos usagers
- 3 Mobilier d'adaptation au poste de travail et de formation

Versez votre taxe mais pas seulement ! **Devenez Entreprise Partenaire de l'AISP et boostez votre marque Employeur Inclusif !**

## VOUS POUVEZ VOUS ENGAGER À NOS CÔTÉS SELON VOS POSSIBILITÉS

- 1 En participant à nos Jurys de Simulation d'Entretien d'Embauche
- 2 En venant apporter votre témoignage Métier sur l'une des formations proposées sur nos établissements
- 3 En accueillant des stagiaires en alternance dans votre entreprise et / ou en embauchant nos usagers à l'issue de leur formation
- 4 En devenant membre de notre association et peut-être ensuite administrateur bénévole dans nos instances

**Vos interlocuteurs :** nos chargés d'insertion

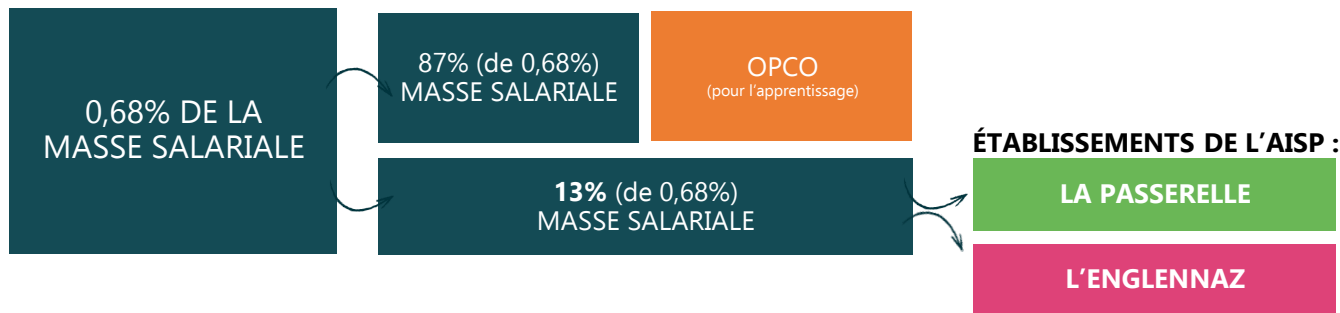
**Yann BONHOMMET** - Formateur Chargé d'Insertion à l'ESRP L'Englennaz à Cluses  
y.bonhomme@aisp74.asso.fr | 04.50.98.18.14 | 07.55.58.91.88

**Laura BIERMANN** - Formatrice Chargée d'Insertion à l'ESRP/ESPO La Passerelle à Annecy-le-Vieux  
l.biermann@aisp74.asso.fr | 04.50.64.04.00 | 06.38.04.75.28

# 1

# LA TAXE D'APPRENTISSAGE

La taxe d'apprentissage, comment ça marche ?



# 2

Je complète le bordereau de versement au nom d'un établissement de l'AISP avant le 31 mai 2022 (pour un maximum de 13% de 0,68% de la masse salariale) accompagné du règlement par chèque ou virement.

**LA PASSERELLE**  
Etablissements et Services de Préorientation et de Réadaptation Professionnelle

24 Route de Thônes  
Annecy-le-Vieux  
74940 Annecy  
04 50 64 04 00  
secretariat-passerelle@aisp74.asso.fr  
www.lapasserelle74.fr

**Numéro UAI : 0741646M**

**l'englezzaz**  
Etablissement et Services de Réadaptation Professionnelle

52 Avenue de la Sardagne  
74303 Cluses  
04 50 98 18 14  
englezzaz@aisp74.asso.fr  
www.englezzaz.com

**Numéro UAI : 0741644k**

IBAN : FR76 1382 5002 0008 7765 5817 861  
BIC : CEPARFRPP382  
CAISSE D'EPARGNE

IBAN : FR76 1810 6000 6161 0210 2405 131  
BIC : AGRIFRPP881  
CRÉDIT AGRICOLE DES SAVOIE

# 3

Je renvoie le bordereau accompagné de mon règlement (chèque ou virement) avant 31 Mai 2022 à : AISP - 24 Route de Thônes - Annecy-le-Vieux - 74940 Annecy ou par mail à [aisp@aisp74.asso.fr](mailto:aisp@aisp74.asso.fr)

À RÉCEPTION, L'AISP VOUS TRANSMETTRA PAR MAIL VOTRE REÇU LIBÉRATOIRE DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE  
Une question ? Un renseignement ? Contactez Marjorie Roulet-Bégasse, Attachée de Direction Générale par mail à [m.rouletbegasse@aisp74.asso.fr](mailto:m.rouletbegasse@aisp74.asso.fr)

## VOTRE ENTREPRISE

Dénomination : .....

N° Siret : .....

Adresse postale complète : .....

Nom - Prénom - Fonctions interlocuteur : .....

N° de téléphone : .....

Adresse e-mail : .....

À quel établissement souhaitez-vous verser votre taxe d'apprentissage ?

L'ENLENNAZ                      et/ou                       LA PASSERELLE

Somme versée (chiffres) : .....€                       Chèque     Virement